

Procès-Verbal du Conseil municipal du vendredi 11 avril 2025

Présents : Jean-Marie Horry (maire), Gérard Dumont (1^{er} adjoint), Gérard Prugnau (2^{ème} adjoint), Denis Martinie (3^{ème} adjoint), Loïc Désir, Samuel Riverain, Céline Brunet, Sonia Girardon, arrivée de Christophe Palade à 21h05 (conseillers municipaux)

Excusés : Adeline Clédat, Romain Laville, Aurélie Trentalaud

Procurations :

Adeline Clédat donne procuration à Gérard Prugnau, Aurélie Trentalaud donne procuration à Denis Martinie, Marie-Claude Servaes donne procuration à Jean-Marie Horry

Secrétaire séance : Denis Martinie

Début du conseil à 20h05

1. Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2024 : Budget Principal et EAU

Monsieur le Maire présente le compte de gestion et le comptes administratifs 2024 du budget principal (voir annexes 1A et 1B, 1^{ère} et 2^{ème} colonnes). Les dépenses ont été bien contrôlées et la vente de bois d'un montant de 89 256 € a donné un supplément appréciable aux recettes 2024. Ces dernières sont irrégulières d'une année à l'autre. Il faut garder une vision réaliste et pondérée de ces ventes, la prise en compte pour préparer le budget doit tenir compte des coupes prévues au plan de gestion établi par l'ONF.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion et le compte administratif et 2024 du budget eau. (voir annexe 1C).

La commune est en DSP (Délégation de Service Publique). Le sujet de l'Eau sera inscrit au prochain conseil et Monsieur le Maire proposera d'adhérer à un syndicat – Le Syndicat Vienne Combade - malgré l'abrogation du transfert de compétences de l'EAU vers les communautés de communes. Cette adhésion permettra de sécuriser la ressource et le réseau, et permettra de porter les projets d'investissement notamment pour un projet de neutralisation de l'eau qui pourrait être imposé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour respecter les normes. Le réseau d'eau de la commune est sécurisé à plus de 88%.

Monsieur Riverain aurait souhaité avoir plus de renseignements sur l'ensemble des budgets.

Monsieur Dumont précise qu'une réunion préparatoire concernant le budget principal a été organisée le mercredi 2 avril 2025 à 20h. Il est rappelé qu'il est possible de consulter les différentes pièces des dossiers au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024 du budget principal et du budget de l'eau.

Après la sortie de Monsieur Maire de la salle, Monsieur Dumont met au vote les comptes administratifs 2024 (budget principal et budget eau). Il est adopté à l'unanimité.

2. Affectation des résultats 2024 : Budget principal et EAU

Monsieur le Maire rappelle les excédents sur le budget principal et sur le budget eau.

Pour le budget principal, la couverture du besoin de financement s'élève à 70 296,83 euros et l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 275 142,34 euros.

Pour le Budget EAU, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élève à 44 451,54 euros.

Monsieur le Maire met au vote la délibération relative à l'affectation des résultats concernant le budget principal et le budget de l'eau. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire insiste sur le fait que nous avons un taux d'imposition relativement haut par rapport aux communes de la même strate, qu'aussi il convient de tenir compte de cela. Nous sommes 5 à 6 points au-dessus des autres communes. En 2022, nous avons baissé de 2 points quand il y a eu le transfert partiel de compétence de la voirie vers la communauté de communes ELAN.

Monsieur Dumont précise que le revenu moyen des foyers de la commune est de 22 696 €. A ce jour la commune se compose de 436 foyers fiscaux et 826 habitants.

Monsieur le Maire affirme que suite à la baisse des dotations d'Etat, nous pourrions augmenter les taux d'imposition ; cependant, il n'y a pas d'urgence cette année : le budget est équilibré. Nous pouvons nous permettre de faire une pause pour 2025. Il conviendra d'étudier l'augmentation de la fiscalité locale en rapport avec les investissements engagés, voire également palier à une baisse de subvention.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le maintien des taux 2024 pour 2025. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Révision des attributions de compensation

Monsieur le Maire présente la délibération relative au montant des attributions de compensation et précise que ce montant s'élève à 77099,29 € en 2025 (un peu plus qu'en 2024).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le montant des attributions de compensation pour la communauté de communes ELAN.

La délibération approuvant la révision des attributions de compensation est adoptée à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2025 et budget principal et EAU

Budget Principal Commune

Monsieur le Maire présente les montants de ce budget primitif, il indique que le budget fonctionnement devrait rester stable.

Concernant l'investissement (voir annexes 1A et 1B, 3^{ème} colonne) : pour le projet de l'agrandissement de la Maison de la Santé Pluridisciplinaire, qui est de loin le plus gros investissement inscrit, il n'a été possible que d'inscrire la subvention de l'Etat (DETR). Les subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental n'étant pas encore actées, elles n'apparaissent pas dans le budget primitif. Logiquement, nous devrions atteindre 75% de subventions. Monsieur Dumont précise que le reste à charge pour la commune serait de 307 000 € environ.

Outre les travaux d'agrandissement de la MSP, Monsieur le Maire propose d'inscrire pour le programme 2025, les premières tranches de la rénovation énergétique de l'école (1^{ère} tranche sur 3 avec les travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire), les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, l'aménagement en panneaux photovoltaïques des toits la mairie, la rénovation de l'immeuble rue de la Mairie, du matériel technique (souffleur thermique, barnum dépliant notamment), l'informatisation des cimetières (avec notamment deux plans d'affichage pour les deux cimetières), la reprise des trottoirs rue du Caïffa, la végétalisation des cimetières, les travaux forestiers estimés par le plan de gestion pour 2025, des éléments du patrimoine à rénover.

Quatorze communes bénéficient des services médicaux de la MSP ; la « patientèle » géographique est large. Monsieur le Maire précise que des fonds de concours à l'investissement et au fonctionnement pourront être demandés.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la proposition du budget principal 2025 (section de fonctionnement et section d'investissement) telle qu'elle vient d'être présentée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget principal 2025 tel qu'il vient d'être présenté.

Budget EAU

Après présentation du budget primitif EAU pour l'année 2025, Monsieur le Maire met au vote le Budget EAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget EAU 2025 tel qu'il vient d'être présenté.

6. M57 - Mise en place de la fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023 la commune a changé de référentiel comptable pour adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget communal.

Ce nouveau référentiel permet d'assouplir certaines règles budgétaires et offre aux gestionnaires une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire notamment en matière de fongibilité des crédits.

En effet, l'article L.5217-10-6 du CGCT stipule « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de la prochaine séance ».

Cette disposition offre donc la possibilité au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget sur les chapitres 020 et 022 (dépenses imprévues en section d'investissement et de fonctionnement).

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorisent Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

7. Participation communale ALSH / TAP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Jonchère Saint-Maurice adhère au SIVOM, structure en charge de l'organisation :

- de l'accueil de loisirs sans hébergement ;
- des temps d'activités périscolaires pour les communes ayant un rythme scolaire de 4.5 jours ;
- depuis septembre 2023 des temps de garderies périscolaires pour les communes qui ont souhaité adhérer à ce service.

Il indique avoir reçu le détail des calculs permettant de définir la participation de la commune tant pour la partie Accueil de loisirs que pour la partie temps d'activités périscolaires.

Les demandes de participation prévisionnelles pour l'année 2025 sont fixées comme suit :

- 25 632 € pour la partie ALSH ;
- 18 473 € pour la partie TAP.

Monsieur le Maire précise que la commune touchait environ 50 € par enfant d'aide financière de l'Etat pour les Temps d'Activités Périscolaires soit environ 50% du montant total. Depuis la loi de finance 2025, il n'y a plus d'aide de l'Etat. Celle-ci s'arrêtera à la fin de cette année scolaire.

Les participations communales à verser au SIVOM pour l'année 2025 sont adoptées à l'unanimité.

8. Adhésions et cotisations à des associations

Monsieur le Maire rappelle la liste des organismes et structures auxquels la commune adhère et propose de renouveler les adhésions existantes à savoir : l'association en faveur des retraités et des personnes âgées, l'agence technique départementale 87, l'association des maires ruraux de la Haute-Vienne, l'association des maires et des élus du département de la Haute-Vienne, l'association Ciné-Plus-en-Limousin, la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, la SACEM et le SPRE, la mission locale et rurale de la Haute-Vienne, le CAUE de la Haute-Vienne, la SPA Limoges Haute-Vienne, l'association des conciliateurs de justice du Limousin, la fondation du patrimoine, PEFC Nouvelle Aquitaine, la prévention routière. Monsieur le Maire propose d'adhérer au Centre régional des énergies renouvelables.

Les cotisations 2025 ne sont pas toutes connues à ce jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des adhésions énoncées ci-dessus et sur l'engagement à régler les cotisations et adhésions correspondantes pour 2025. La proposition d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion est adoptée pour 11 voix Pour et une Abstention (Monsieur Martinie, membre du bureau de Ciné-Plus-en-Limousin pour l'adhésion à l'association Ciné-Plus).

Monsieur Dumont donne des précisions sur le portage des repas à domicile avec notamment la non-participation des communes ayant des personnes bénéficiaires. 4558 repas livrés en 2024 contre 2923 repas en 2023. Le prix du repas est de 9,90 € (traiteur Jean-Guy Lacheny), environ 20% moins élevé que d'autres traiteurs.

9. Approbation protocole d'accord relatif à l'accès VIGI FONCIER dans le cadre de la convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière entre la SAFER et la communauté de communes ELAN

Monsieur le Maire donne des explications sur les missions de la SAFER et sur l'aide que cette structure peut apporter aux collectivités. Il précise que la communauté de communes ELAN a souhaité collaborer avec la SAFER pour avoir une plus grande maîtrise du foncier agricole et naturel de son territoire, recevoir des alertes sur les zones à enjeux, saisir les opportunités et intégrer VIGI FONCIER à ses outils internes. Les communes pourront avoir accès à cet outil. Une convention cadre relative à la surveillance et la maîtrise foncière a été signée entre la SAFER et la communauté de communes ELAN et un protocole d'accord relatif à l'accès VIGI FONCIER dans le cadre de cette convention est proposé à la commune de La Jonchère Saint-Maurice.

Afin de bénéficier des services VIGI FONCIER, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord et d'autoriser sa signature et précise que c'est la communauté de communes qui paye l'adhésion à ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le protocole d'accord relatif à l'accès VIGI FONCIER et autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents qui en découlent.

10. Subvention de fonctionnement au syndicat de voirie

Monsieur le Maire propose de modifier l'avance de trésorerie au syndicat de voirie en une subvention de fonctionnement de 5 450,59 euros. Ce syndicat de voirie (syndicat de collectivité publique avec 5 personnes salariées et du matériel) regroupe 27 communes adhérentes. Il a du mal à équilibrer ses comptes : son passif est d'environ 400 000 euros. Le budget est d'environ 860 000 euros. La commune bénéficie de ses services notamment pour le curage fossé, l'application du point à temps, etc. La commune règle une cotisation de base et la charge des travaux effectués sur la commune. Il manquerait un gestionnaire pour rechercher des chantiers. Il y a 4 ans environ, le passif a augmenté suite à des achats de matériel de voirie. Le service d'entretien de voirie proposé est plus souple qu'une entreprise privée et fonctionnel le week-end.

Monsieur la Maire met au vote le versement de cette subvention de fonctionnement.

Le versement de la subvention est adopté par 10 voix Pour, 1 voix Contre (M. Palade), 1 Abstention (M. Prugnau par procuration).

11. Prêt à taux bonifié

Monsieur le Maire propose de retirer ce thème de l'ordre du jour car pour l'instant il n'y a pas de projet engagé et de devis signé. Il serait proposé lors d'un prochain conseil municipal. Le taux proposé bonifié serait de 1,90% avec le Conseil Général via la Caisse d'Épargne avec un montant plafonné à 6000 €.

12. Contrat de maintenance système horloge / cloche de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil du contenu de ce contrat de maintenance de la société Bodet : le devis s'élève à 978 € TTC et pour une prestation de matériel contrat de service de 891,36 €. Le contrat de maintenance est renouvelable tous les 3 ans.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ce contrat de maintenance et la prestation de matériel.

13. Achat groupé granulés SEHV

Monsieur le Maire présente le service proposé pour l'achat groupé de granulés bois qui alimentent la chaudière de l'Ecole. M. Prugnau précise que les municipalités concernées bénéficient de tarifs préférentiels pour les livraisons en gros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

14. Remboursement avance frais agent communal et maire

Monsieur le Maire propose le remboursement de l'achat d'une carte tachygraphique du car pour un montant de 67,40 € par Monsieur Chopinaud, agent municipal, suite à l'obtention de son permis transport en commun et de l'achat d'accroches pour le filet du stade pour un montant de 155,60 € par Monsieur Horry.

Le conseil municipal approuve ces remboursements à l'unanimité.

15. Eclairage public

Monsieur le Maire précise que la commune a eu un diagnostic sur les différents éclairages de la commune. Des travaux de remplacement de sources lumineuses pourraient être effectués pour réduire la consommation de certaines ampoules à diodes métalliques très énergivores. Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'extinction de l'éclairage public du 1^{er} juin au 30 septembre sur l'ensemble de la commune comme c'est le cas dans d'autres communes du département, et de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage nocturne comme suit : de 22h30 à 6h au lieu de 23h à 5h entre le 1^{er} octobre et le 31 mai.

Cette demande de modification est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Martinie propose qu'une information paraisse dans le prochain bulletin municipal.

16. Adoption des statuts révisés de la communauté de communes ELAN

Monsieur le Maire précise, qu'en accord avec la Préfecture, qu'au vu de l'évolution du fonctionnement de la communauté de communes, les statuts de la communauté de communes ELAN ont été modifiés et adoptés lors du précédent conseil communautaire du 20 mars 2025. (voir les annexes « état des lieux et proposition de révision des statuts ELAN » et « statuts de la communauté de communes ELAN »). M. Riverain demande des précisions sur la création et l'aménagement de la voirie et la modification du PLU. Monsieur le Maire précise que la compétence du PLU est toujours dépendante des communes et non de la communauté de communes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal,

- ***par 11 voix POUR (Jean-Marie HORRY, Gérard DUMONT, Gérard PRUGNAU, Denis MARTINIE, Samuel RIVERAIN, Loïc DESIR, Céline BRUNET, Sonia GIRARDON, Adeline CLEDAT par procuration, Marie-Claude SERVAES par procuration, Aurélie TRENTALAUD par procuration)***
- ***1 voix CONTRE (Christophe PALADE)***
 - ***approuvent la modification des statuts de la communauté de communes ELAN tels qu'ils ont été présentés.***
 - ***chargent Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de la communauté de communes ELAN ;***

Questions diverses et agenda :

Tous les agents ne disposent pas des CACES (certificat d'aptitude pour conduire différents engins de travaux publics comme la nacelle, la pelleuse, ...). Monsieur le Maire précise que les agents ont la possibilité de postuler pour suivre ces formations. Il leur sera proposé plusieurs possibilités pendant cette année.

Un projet de délibération pour adhérer au Syndicat des EAUX Vienne Combade est en cours de réalisation et sera proposé lors du prochain conseil municipal.

Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation souhaite associer la commune de La Jonchère-Saint-Maurice, ainsi que celles de Saint-Laurent-les-Eglises et de Les Billanges à la finalisation de panneaux expliquant le rôle de la maison du Couret dans l'accueil des jeunes Juives étrangères entre 1941 et 1943. Une cérémonie commémorative aura lieu à l'automne 2025.

La municipalité de La Jonchère-Saint-Maurice a été invitée au domaine de Walmath dans le cadre de l'ORE (classement environnemental de 30 ha de forêt pendant 99 années). Ce projet est monté par le Village Vacances de France. En échange de cette protection, le domaine sera indemnisé notamment pour l'entretien de la glacière pour la protection des colonies de chauve-souris. Un sentier de randonnée de 6 km environ et reliant trois communes sera mis en place sur une partie du domaine.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur le dispositif mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'aide à l'acquisition immobilière de logements vacants de plus de 5 ans : 2000 euros

d'aide pour les logements < 125 000 € ; 4000 euros d'aide pour les logements > 125 000 €. Les documents et les dossiers de candidature sont disponibles en mairie. Ce dispositif sera mis en place jusqu'au 31/01/2026.

Agenda :

- Cérémonie commémorative du jeudi 8 mai avec notamment un projet des élèves de la classe des CM1-CM2 portant sur un récit historique liés aux évènements qui se sont déroulés en 1944 à La Jonchère (projet labellisé pour le 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Libération).
- Dimanche 22 juin : Montée du Kao (de 9h à 13h) avec des départs donnés du centre bourg
- Samedi 28 et dimanche 29 juin : courses cyclistes de l'Elan Cycliste d'Ambazac
- Samedi 13 septembre (de 14h à 18h30) : 2^{ème} forum des associations

Fin du conseil : 23h35

Le secrétaire

Denis Martinie

Le Maire

Jean-Marie Horry